



COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 03 JUILLET 2017

Le 3 Juillet 2017, les membres du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Pays de Craon, se sont réunis dans les locaux du Centre Intercommunal d'Action Sociale, 29 Rue de la Libération à CRAON sous la présidence de M. Christophe LANGOUET, Vice-Président.

PRESENTS : Mmes et MM BEDOUET Gérard, BILHEUX Noëlle, BREHIN Colette, CHATELLIER Martine, CHAUVIN Maxime, CLAVREUL Yannick, COLAS Paulette, COUTARD Jean Luc, DAVID Gisèle, FLOURE Martine, FROGERAIS Thierry, GAULTIER Patrick, , GOHIER Odile, JACQUET Bernard, LAURENT Jean Claude, MOREAU Jean Claude, ORY Nathalie, PENE Loïc, PERRAULT Colette, RESTIF Vincent, RICARD Viviane, SARCEL Bernadette, SAUVE Isabelle, TISON Hervé.

EXCUSES : Mmes et MM , CHARPENTIER Michelle, GAUTEUR Franck, GENDRY Sophie, HUET Natacha, TRETON Jean Paul.

Après une visite des nouveaux locaux dans lesquels le CIAS s'est installé, les membres du Conseil d'Administration rejoignent la salle de réunion située au dernier étage.

ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte-rendu du 22 Mai 2017
- Fixation du taux de promotion des agents
- Rythmes scolaires : la poursuite de la réforme en question et les incidences sur l'organisation des services
- PORTAGE DE REPAS
- Questions diverses
 - Avance de Trésorerie sollicitée auprès de la Communauté de Communes et modification budgétaire
 - Subvention à verser à la commune de RENAZE
- Retour sur les commissions et groupes de travail

Le compte-rendu de la séance du 22 Mai 2017 est approuvé.

TAUX DE PROMOTION POUR L'AVANCEMENT DE GRADE DES AGENTS :

Considérant qu'il appartient au Conseil d'Administration de déterminer le taux de promotion à appliquer sur l'effectif des agents promouvables pour l'avancement de grade dans les cadres d'emplois concernés de la collectivité

Il est proposé de fixer à 100 % le taux de promotion pour tous les grades des cadres d'emplois concernés, soit :

Cadre d'emplois	Grade d'avancement
CONSEILLER SOCIO-EDUCATIF	CONSEILLER SOCIO EDUCATIF SUPERIEUR
ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF	ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF PRINCIPAL
EDUCATEUR TERRITORIAL DE JEUNES ENFANTS	EDUCATEUR PRINCIPAL DE JEUNES ENFANTS
MONITEUR EDUCATEUR ET INTERVENANT FAMILIAL	MONITEUR EDUCATEUR ET INTERVENANT FAMILIAL PRINCIPAL
AUXILIAIRE DE PUERICULTURE TERRITORIAL	AUXILIAIRE DE PUERICULTURE TERRITORIAL PRINCIPAL de 1 ^{ière} Classe
	AUXILIAIRE DE PUERICULTURE TERRITORIAL PRINCIPAL de 2 ^{ième} Classe
ANIMATEUR TERRITORIAL	ANIMATEUR PRINCIPAL DE 1 ^{ière} Classe
	ANIMATEUR PRINCIPAL DE 2 ^{ième} Classe
ADJOINT TERRITORIAL D'ANIMATION	ADJOINT TERRITORIAL D'ANIMATION PRINCIPAL 1 ^{ière} Classe
	ADJOINT TERRITORIAL D'ANIMATION PRINCIPAL 2 ^{ième} Classe
REDACTEUR TERRITORIAL	REDACTEUR TERRITORIAL de 1 ^{ière} Classe
	REDACTEUR TERRITORIAL de 2 ^{ième} Classe
ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL	ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1 ^{ière} Classe
	ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2 ^{ième} Classe
ADJOINT TECHN IQUE TERRITORIAL	ADJOINT TECHN IQUE TERRITORIAL de 1 ^{ière} Classe
	ADJOINT TECHN IQUE TERRITORIAL de 2 ^{ième} Classe

EVOLUTION DES RYTHMES SCOLAIRES : INCIDENCES SUR L'ORGANISATION DES SERVICES

Parallèlement à la réflexion en cours au niveau national sur l'évolution des rythmes scolaires, une nouvelle rencontre est prévue le 5 Juillet avec les élus des communes concernées pour échanger sur la suite à donner sur le territoire.

Sans anticiper sur des décisions à venir, l'hypothèse d'un retour à 4 jours d'école par semaine va impacter l'organisation de nos services, avec la réouverture de l'ALSH du Mercredi matin :

- Besoins supplémentaires en Temps d'animation et de direction
- Nouvelles répartitions du temps de travail entre le CIAS et les communes, pour les agents mutualisés
- des incidences budgétaires

Une 1^{ière} évaluation de l'impact budgétaire a été faite qui, pour l'ensemble des sites - gestion directe + gestion associative, laisse apparaître :

- un coût total de développement se situant entre 63 et 70.5 k€,
- soit un reste à charge (participations des familles et Prestations de Service Ordinaire prises en compte) avant CEJ de 41 à 45.5k€.

La prise en compte de ce développement au titre du CEJ relève d'une position à venir de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales.

Le temps administratif nécessaire à cette évolution doit également être considéré (organisation des services, contrats et bilans CAF, contractualisations avec les communes et temps de travail des agents, paramétrage ABELLIUM, etc...)

PORTAGE DE REPAS A DOMICILE

Le service de PORTAGE DE REPAS A DOMICILE est aujourd'hui assuré par 12 organisations :

- 7 en gestion directe
- 5 en gestion associative (4 ADMR et une organisation mixte : les CHARMILLES et ST-AMADOUR/CCAS LA SELLE)

qui ont concerné en 2016 : 291 bénéficiaires pour 46 612 repas livrés.

Ces différentes organisations couvrent une grande partie du territoire, mais laissent toutefois apparaître des zones blanches, sur lesquelles des demandes existent avec parfois certaines réponses de gré à gré qui sont précaires.

Les élus du secteur de LA ROE, FONTAINE COUVERTE, BRAINS SUR LES MARCHES et ST MICHEL DE LA ROE, ont alerté le CIAS sur ce point et exprimé le besoin d'un service de portage de repas qui soit stable dans la durée.

L'étude est engagée dans ce sens : identifier les marges d'évolution géographique des organisations existantes et définir les modalités les plus pertinentes de cette extension.

Il est rappelé que l'objectif est de pouvoir répondre aux besoins sur l'ensemble du territoire.

Les cartes jointes relèvent les différents prestataires de repas ainsi que les modes de gestion et font également apparaître les zones blanches.

Des relations de gré à gré existent avec les restaurants des communes ; ces organisations ne sont pas toutes recensées ou connues.

Un groupe de travail est constitué sur ce sujet avec Mme Paulette COLAS et M. Jean-Claude MOREAU

QUESTIONS DIVERSES

DEMANDE D'AVANCE DE TRESORERIE AUPRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

1. AVANCE DE TRESORERIE AU CIAS

La Communauté de Communes a signé le nouveau Contrat Enfance-Jeunesse 2016-2020 avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) au tout début de l'année 2017. S'agissant de la 1^{ère} année du contrat, le versement par la CAF des avances de prestations est décalé dans le temps avec une incertitude sur la date précise des versements.

Afin d'éviter un éventuel problème ponctuel de trésorerie pour le CIAS, proposition est faite de mettre en place une avance de trésorerie par la Communauté de Communes auprès du CIAS dans les conditions suivantes :

- Montant maximum de l'avance de trésorerie : 400 000 €
- Déblocage : si besoin et au fur et à mesure des besoins sans dépasser le montant maximum
- Remboursement : dès que la trésorerie du CIAS sera suffisante (après versement des prestations CAF)

- Durée : 1 an à compter de la délibération

Il est précisé que les crédits budgétaires nécessaires seront ouverts sur les 2 budgets concernés.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :

- ⇒ **APPROUVE** la mise en place d'une avance de trésorerie de la Communauté de Communes au CIAS selon les modalités présentées ci-dessus ;
- ⇒ **AUTORISE** le Président à signer tout document et réaliser toutes les démarches nécessaires se rapportant à ce dossier.

2. BUDGET 2017 - DECISION MODIFICATIVE

La mise en place de l'avance de trésorerie de la Communauté de Communes au CIAS conduit à ajuster les crédits budgétaires afin de prendre en compte les éléments suivants :

- Ouverture de crédits en dépense et en recette pour l'avance de trésorerie auprès du CIAS (+ 400 000 €).

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :

- ⇒ **APPROUVE** la décision modificative n°1 du budget principal 2017 comme suit :

BUDGET PRINCIPAL (30000) - DECISION MODIFICATIVE N°1			
<i>Section de fonctionnement</i>			
depenses	BP 2017	recettes	BP 2017
Total dépenses BP	2 823 187,68 €	Total recettes BP	2 823 187,68 €
Total DM n° 1	0,00 €	Total DM n° 1	0,00 €
total dépenses	2 823 187,68 €	total recettes	2 823 187,68 €
<i>Section d'investissement</i>			
depenses	BP 2017	recettes	BP 2017
Total dépenses BP	351 266,66 €	Total recettes BP	351 266,66 €
dépenses d'équipements par opération	0,00 €	recettes d'équipements par opérations	0,00 €
16 Emprunts et dettes assimilées	400 000,00 €	16 Emprunts et dettes assimilées	400 000,00 €
Total DM n° 1	400 000,00 €	Total DM n° 1	400 000,00 €
total dépenses	751 266,66 €	total recettes	751 266,66 €

ACQUISITION PAR LA COMMUNE DE RENAZE DE MATERIEL utilisé par l'ALSH

Il a été décidé, conjointement avec la commune de RENAZE d'équiper les abords du CENTRE SOCIAL de RENAZE de bacs à sables, dont l'utilisation serait partagée par les activités de la commune d'une part et de celles du CIAS (Petite Enfance et Enfance), d'autre part, pour un montant total de dépense de 2 200 € à répartir à 50 %.

Vu la délibération n° 02-010216 du 1^{er} Février 2016, définissant les modalités de répartition des charges en cas d'acquisition ou de renouvellement de matériels ou mobiliers utilisés conjointement par le CIAS et la Commune,

Considérant que le solde à charge de la commune est de 2 200 €,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

DECIDE de l'attribution à la commune de RENAZE d'une subvention de 1 100 €

RETOUR SUR LES COMMISSIONS ET GROUPES DE TRAVAIL

- **COMMISSION PERMANENTE DU 28 JUIN**
- **AIDE SOCIALE LEGALE** : 16 dossiers
 - 12 liés au frais d'hébergement en Etablissement
 - 4 liés à l'aide ménagère
- **AIDE FINANCIERE INDIVIDUELLE**
 - 1 demande (aide pour financer le reste à charge d'un mode de garde pour 2 enfants -) -
➤➤➤ accord de la commission pour un montant de 110 €

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée.